



Formation Éducateur.trice Canin.e

CFPPA 89

CENTRE DE
FORMATION PROFESSIONNELLE

RNCP : 3856 (validation partielle) • Formation certifiante Niveau 4 **En formation continue**

PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne de plus de 18 ans, sous réserve de financement (CPF, Transition Pro, auto-financement, etc.)

CONDITION D'ENTRÉE EN FORMATION

- Aucune condition de niveau ou de diplôme.
- Inscription à la suite d'un entretien pour validation.

ORGANISATION DE LA FORMATION

- La formation se déroule sur 2 mois pour un total de 280 heures en centre.
- La formation est organisée en 3 Unités Capitalisables (UC) et 4 modules additionnels.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Journées en centre animées par des formateurs experts techniques, avec cours théoriques et pratiques sur différents supports (travaux pratiques, papier, numérique, vidéo, multimédia...).

LES POINTS FORTS DE LA FORMATION

- Approche par différentes méthodes d'éducation canine ; Box de travail.
- Modules complémentaires permettant d'exercer une activité commerciale (ACACED Chien, TAV).
- Nombreuses mise en pratique au centre de formation.
- Possibilité d'accueil du chien du stagiaire sur les horaires de formation (chien de catégorie 1 non admis, vaccins à jour obligatoire).



OBJECTIFS VISÉS ET ÉVALUÉS DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, le/la stagiaire sera préparé(e) à :

- Appréhender les différentes techniques d'éducation canine et les adapter en fonction de la situation,
 - Mettre en place les outils et les méthodes pour animer une séance individuelle ou collective d'éducation canine adaptée au besoin du client et dans le respect du bien-être animal,
- Conseiller le client sur l'éducation de son chien, tant sur le comportement que sur l'alimentation et les soins quotidiens,
- Détenir les connaissances et les compétences pour exercer une activité économique liée aux animaux de compagnie d'espèces domestiques,
- Détenir les connaissances et les compétences pour réaliser le transport des chiens,
- Comprendre les démarches à réaliser pour créer son entreprise d'éducation canine et communiquer sur son activité.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES OBJECTIFS

- Évaluations des acquis en cours de formation (échanges oraux, exercices, travaux pratiques, ...)
- Les UC sont évalués en situation professionnelle in situ ou reconstitués (épreuves pratiques) et/ou en utilisation la méthode d'entretien d'explicitation.

MODALITÉS DE VALIDATION

- Attestation de présence délivrée en fin de formation.
- Validation de 3 blocs de compétences du BP Éducateur Canin (UC1, UC4, UC5),
- Attestation de connaissance ACACED Chien,
- Attestation de formation TAV.

POURSUITE D'ÉTUDES ET/OU DÉBOUCHÉS

- Possibilité de valider le BP Éducateur canin dans sa totalité : UC2 préparer la prestation d'éducation canine, UC3 assurer le fonctionnement de l'entreprise et UC6 pension canine ou élevage canine.
- Insertion professionnelle : Éducateur canin en salariat, création ou reprise d'entreprise.
- Poursuite d'études : BP Éducateur canin, BP Responsable d'Entreprise Agricole.

CONDITIONS MATÉRIELLES

- Prochaines dates de formation et tarif : Nous consulter,
- Informations générales à retrouver sur les fiches « Modalités de financement » et « Modalités pratiques ».

LA VIE AU CENTRE

Hébergement - Restauration sur place - Centre de ressources documentaires - Wifi - Accessibilité des locaux.

N°	Capacité Intermédiaire	Volume Horaire
Module 1 : UC1 Se situer en tant que professionnel dans le domaine de l'éducation canine	C 11 Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant - Secourisme canin, - Ostéopathie canine (initiation).	42
	C 12 Se positionner en tant que professionnel de l'éducation canine	
Module 2 : UC4 Éduquer un chien	C 41 Éduquer un jeune chien	105
	C 42 Rééduquer un comportement relationnel	
Module 3 : UC5 Apprendre à éduquer	C 51 Accompagner le binôme propriétaire-chien en séances individuelles	105
	C 52 Mettre en œuvre des séances collectives d'éducation canine	
Module 4 : TAV Transport Animaux Vivants de compagnie	- La réglementation relative au transport des animaux vivants, les obligations administratives, - Prendre en compte le bien-être animal, - Obtenir l'attestation TAV.	7
Module 5 : ACACED Catégorie « Chiens »	- Les besoins biologiques, physiologiques, comportementaux, des chiens, - La réglementation en vigueur, - Obtenir l'attestation de connaissance « ACACED » Chiens.	14
Module 6 Création d'entreprise	Journée de présentation des différents organismes liés à la création d'entreprise.	7
Total d'heures en centre		280 heures



Se référer au Registre public d'accessibilité (accueil du centre et site internet)

Le taux de réussite ainsi que le taux de satisfaction sont accessibles sur notre site Internet www.terresdelyonne.com : Démarche Qualité

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter :



CFPPA 89
Rue de La Brosse
89290 Venoy



www.terresdelyonne.fr
ou notre page Facebook :
fb.com/cfppa89



03.86.94.60.20



cfppa.auxerre@educagri.fr

Photos et Illustrations : Pixabay et Freepik

CFPPA 89
CENTRE DE
FORMATION PROFESSIONNELLE

DOC_FORM_007_V5

Dernière mise à jour : 01/01/2024